

## INTERNATIONAL

**L'Union pour la Méditerranée (UPM): le compromis qui sauve**

*Les ministres des Affaires étrangères de 43 pays partenaires du « Processus de Barcelone-Union pour la Méditerranée » se sont réunis les 3 et 4 novembre à Marseille. Ordre du jour : dépasser les difficultés qui se sont fait jour dès le lancement de l'UPM le 13 juillet 2008 par le président français Nicolas Sarkozy et relancer un processus qui a du mal à se mettre en place.*

**A**près d'âpres débats et de difficiles conciliabules un compromis global a été trouvé. Mais, de nombreuses questions restent en suspens.

Relancer le processus :

Le « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée », ou plus communément aujourd'hui « l'Union pour la Méditerranée (UPM) » est une organisation internationale, intergouvernementale, constituée des 27 de l'UE et des États (1) riverains de la Méditerranée. Sa vocation : renforcer la coopération économique entre l'UE et ces mêmes États. La mise en place de cette structure qui fait suite à l'initiative lancée en 1995 par le président Jacques Chirac, s'est heurtée à deux difficultés majeures : la réticence de certains États de l'UE, Allemagne en tête, qui craignaient la domination de la France sur l'organisation et par extension le contrôle de toute la région, et, d'autre part, les exigences et prétentions de certains États non européens qui comptaient jouer un rôle plus important dans le fonctionnement de l'UPM. C'est le cas d'Israël et de la Ligue Arabe.

Rassurer les uns, répondre aux exigences des autres, rapprocher les positions telles furent les priorités auxquelles s'est attachée la diplomatie française avant et pendant la durée de la conférence ministérielle des 3 et 4 novembre.

Cet objectif semble atteint si l'on en croit le chef de la diplomatie française, Bernard Kouchner, qui déclare à la presse : "Ca ne devait pas réussir. C'est fait ».

Les 43 ministres des affaires étrangères membres de l'UPM ont réussi en effet à dégager les termes d'un compromis global qui réalise des rapprochements substantiels entre des intérêts contradictoires. Mais au-delà des intérêts particuliers des États membres de l'UPM, ce compromis semble décisif car, selon les termes du chef de la diplomatie française, il est « appelé à donner un nouveau souffle aux relations entre des États européens, nord-africains et proche-orientaux ».

Mr Bernard Kouchner qui se plaisait à souligner « le nouvel état d'esprit des pays arabes, d'Israël et des États membres de l'UE » a même évoqué la naissance d'une « nouvelle alliance Nord-Sud »

Cette alliance s'est fixée entre autre comme but de remplacer le processus de Barcelone (partenariat euro-méditerranéen lancé en 1995), et de mettre en œuvre des projets communs dans des secteurs stratégiques tels que l'environnement, l'énergie, l'eau ou l'éducation.

#### Rôle de la ligue arabe dans l'UPM

La Ligue arabe qui souhaitait jouer « un rôle actif » au sein de l'UPM s'est heurtée à l'hostilité de l'État d'Israël qui prétendait que la ligue arabe

«était trop politisée et chercherait à faire

capoter les projets de coopération avec l'Etat juif ». Les Israéliens ont fini par accepter le principe d'une participation plus effective et plus large de la Ligue arabe au processus de l'UPM. Ce qui représente un acquis important pour elle, car jusqu'à cette date, elle participait aux réunions des ministres des Affaires étrangères euro-méditerranéens uniquement au sein de la délégation égyptienne et sur son invitation. Les 22 membres de la Ligue arabe participeront pour leur part, selon le compromis global, à toutes les rencontres en tant qu'observateurs. Mais ils n'auront pas le droit de vote; une condition posée par Israël qui obtient dans l'administration de l'Union, un secrétariat général adjoint. Ainsi, en ratifiant cette décision la Ligue arabe accepte, fait nouveau, la présence d'Israël dans une organisation internationale. Une autre concession de taille a été arrachée à la Ligue arabe au détriment d'un pays arabe, la Tunisie: le siège de l'UPM a été attribué à l'Espagne (Barcelone)

#### Structures de l'UPM

L'organisation administrative de l'UPM et son mode de gouvernance se sont révélés au cours des débats des points d'achoppement importants. Il a fallu créer au sein du Secrétariat général cinq postes d'adjoints, dont un pour Israël pour éviter une crise. La déclaration finale précise que "pour le premier mandat", les cinq secrétaires généraux adjoints seront l'Autorité palestinienne, la Grèce, Israël, l'Italie et Malte ».

M. Kouchner a précisé à ce propos qu'un sixième poste d'adjoint « pourrait être créé à la demande de la Turquie ».

Ces avancées diplomatiques et administratives et les concessions faites aux uns et aux autres ont permis certes de débloquent la situation, mais, fondamentalement elles n'ont pas tout réglé.

En effet, la nomination des principaux dirigeants de l'UPM, en particulier le secrétaire général, a été reportée à une date ultérieure. Une rencontre réunira avant la fin de l'année 2008 le président français Nicolas Sarkozy et son homologue égyptien Hosni Mubarak pour trancher cette question.

Mais ce qui semblait déjà acquis c'est que le secrétaire général de l'UPM serait issu d'un État du Sud. Les deux premiers coprésidents de l'UPM - Nicolas Sarkozy et son homologue égyptien Hosni Mubarak-pourront exercer leur fonction pendant deux autres années.

#### Le siège du secrétariat de l'Union pour la Méditerranée

La Tunisie et Malte qui ont obtenu des postes d'adjoints au secrétaire général, espéraient accueillir le siège du secrétariat de l'UPM. Mais, c'est la ville catalane, Barcelone, qui a été désignée. Mr Javier Solana, le haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), qui a annoncé cette

décision s'est déclaré "heureux de voir qu'un accord avait été trouvé pour que Barcelone héberge le siège de l'UPM". La commissaire européenne aux Relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner a qualifié cette décision de "logique", étant donné que la ville de Barcelone avait donné son nom au processus euro-méditerranéen lancé en 1995 ». L'Espagne a proposé, sitôt la décision connue, d'accueillir l'administration de l'UPM dans une ancienne résidence royale de Barcelone et demanda à ce que le titre officiel de l'organisation : "Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée" devienne "Union pour la Méditerranée". La France qui soutenait la Tunisie s'est finalement ralliée à la candidature de Barcelone. L'échec de la candidature de Tunis est expliqué de deux manières : il semblerait que certains États européens se sont opposés à la candidature de Tunis « en faisant valoir que la situation en Tunisie sur le plan des droits de l'homme ne faisait pas de ce pays le meilleur candidat pour accueillir le siège de l'UPM ». D'autres sources attribuent cet échec à certains États arabes et à leur tête la Syrie, qui n'ont pas soutenu le choix de Tunis « parce qu'il aurait impliqué des visites régulières de délégations israéliennes dans ce pays ».

Le principe de la coprésidence de l'UPM a été retenu. Nicolas Sarkozy et son homologue égyptien Hosni Mubarak qui exercent cette coprésidence depuis juillet 2008 seront reconduits dans cette fonction pour les deux prochaines années. La déclaration finale précise que ce principe de coprésidence s'appliquera à tous les niveaux, du sommet jusqu'aux réunions des experts ». L'UE considère la coprésidence comme " compatible avec la représentation extérieure". Seule limite : le coprésident sera choisi par consensus pour un mandat de deux ans non renouvelable.

Un comité permanent conjoint sera établi à Bruxelles avec pour mission « d'aider les réunions de hauts fonctionnaires chargés de traiter tous les aspects de l'initiative ». Le secrétariat aura pour mission d'informer le comité permanent conjoint et de rendre compte aux hauts fonctionnaires. C'est le principe du consensus qui a été retenu pour le choix du secrétaire général et des cinq secrétaires généraux adjoints. Ce choix appartiendra à des hauts fonctionnaires.

Le financement du secrétariat sera assuré par une subvention qui devrait venir pour moitié du budget communautaire et des contributions volontaires des États membres pour l'autre moitié. La France compte également, pour renforcer les moyens financiers de l'UPM, obtenir une importante contribution du secteur privé.

Un programme de travail: les ministres des 43 pays membres de l'UPM ont adopté un programme de travail pour 2009 avec l'ambition affichée de «relever des défis communs ». Ce programme prévoit une série de réunions ministérielles sur des sujets divers

tels que l'eau, le développement durable, les transports, l'énergie, l'économie, l'environnement, l'enseignement, les affaires étrangères, l'humanitaire, le social, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

La France a fait état de progrès enregistrés dans la mise en œuvre de projets retenus lors du sommet de l'UPM à Paris. Quatre de ces projets concernent des travaux de dépollution de la Méditerranée ou liés au problème de la protection civile.

**Depuis juillet 2008, l'UE a consacré 27,7 millions d'euros à ces programmes et 32 autres millions ont été dégagés pour l'an prochain.**

Le compromis global conclu par les 43 ministres des affaires étrangères lors de la conférence de Marseille a permis donc à l'UPM de sortir d'une situation de blocage difficile. Un Editorial du journal le "Monde" intitulé « L'UPM sauvée des eaux » rend bien compte de l'état d'esprit qui dominait et l'ampleur des difficultés administratives et diplomatiques auxquelles l'UPM s'est confrontée.

Le Chef de la diplomatie française n'a pas caché son soulagement et sa joie à l'issue des travaux de la conférence en déclarant à la presse que l'accord de Marseille « est un succès pour la France ».

Sans aucun doute. Car, la France, qui préside l'UE, a su habilement canaliser les prétentions des uns, réduire les exigences des autres tout en ménageant les susceptibilités de ses principaux partenaires européens. Car, en effet, certains États d'Europe du Nord, Allemagne et Pologne en tête, ont accueilli l'UPM avec beaucoup de méfiance et de scepticisme allant jusqu'à soupçonner la France de vouloir utiliser l'UPM pour élargir son influence sur la zone méditerranéenne aux dépens de ses partenaires de l'UE. Finalement les tensions ont baissé de plusieurs crans.

"Il est normal qu'il y ait beaucoup de tensions au départ, mais on parvient en dernier lieu à un bon résultat", a précisé à ce propos Mme Benita Ferrero-Waldner, commissaire européenne aux Relations extérieures.

Toutefois, si la coopération, le dialogue et le rapprochement de l'UE avec les États riverains de la Méditerranée et l'appartenance à l'UPM peuvent aider à dépasser les tensions et les conflits régionaux « il est illusoire de prétendre les mettre entre parenthèses » comme le soulignait très justement un observateur.

l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, Monaco, le Monténégro, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie, la Turquie, et la Ligue arabe.

Par Mohammed MRAIZIKA : docteur en Sciences Sociales /Directeur de la Rédaction du journal « Le MAROC »/ (m.mraizika@laposte.net)